

# APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE

## PROGRAMMATION 2023

En 2014 la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville a permis l'entrée de la ville de Privas dans la Politique de la ville.

Le quartier identifié est le Quartier Nouvel Horizon qui comprend le périmètre Lancelot/Gratenas soit près de 1250 habitants.

Le Contrat de ville est structuré autour de quatre piliers :

- Cohésion sociale,
- Développement économique et emploi,
- Habitat et cadre de vie,
- Citoyenneté et valeurs de la République.

En complément des 3 axes transversaux nationaux que sont :

- La jeunesse,
- La lutte contre les discriminations,
- L'égalité femme/homme.

Ont été identifiés des axes transversaux supplémentaires lors de l'élaboration du Contrat de ville :

- La mobilité,
- La mixité sociale,
- La connaissance de la langue française.

**Une attention est portée sur l'ensemble de ces axes transversaux à travers chaque pilier.**

Le Contrat de ville définit pour chaque pilier des orientations et des objectifs opérationnels il est consultable en ligne sur le site de la préfecture (<http://www.ardeche.gouv.fr/signature-descontrats-de-ville-2015-2020-a4975.html>) et celui de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (<http://www.privas-centre-ardeche.fr/Politique-de-la-ville>).

Dans une démarche de concertation, un appel à projets unique est proposé par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche qui coordonne le dispositif pour le Quartier Nouvel Horizon.

**Les porteurs de projets doivent s'engager à respecter les valeurs fondamentales de la République que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité et à promouvoir un accompagnement efficace des personnes dans le respect de ces principes et des lois de la République. Elles doivent s'y engager formellement, quand elles agissent en contrepartie de l'octroi de fonds publics.**

**Dans le cadre de l'égalité entre les femmes et les hommes, déclarée « Grande cause du quinquennat », l'État soutiendra particulièrement les projets dont l'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif principal ou significatif. Par ailleurs, tous les projets déposés doivent au mieux intégrer la question de l'égalité femmes-hommes dans la description et la mise en œuvre de l'action.**

**Une priorité sera également donnée aux projets visant l'émancipation par l'éducation et la culture et ceux visant l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires.**

**La lutte contre les discriminations constitue une priorité transversale à mettre en œuvre dans chacun des projets.**

**D'autre part, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) soutiendra prioritairement les dossiers déposés sur le pilier de la cohésion sociale avec un maintien des orientations au profit :**

- **de l'engagement citoyen de la jeunesse, du développement de l'esprit critique et de la mobilité dans une logique de parcours.**
- **De l'éducation ; lutte contre le décrochage scolaire, la coopération entre acteurs du réseau éducatif et social et de l'implication des parents**
- **De la promotion des usages du numérique, la lutte contre l'illectronisme, la lutte contre l'isolement et les discriminations.**

**Et de nouvelles orientations au profit :**

- **de la mise en place d'ateliers d'éducation à l'environnement au profit de jeunes publics**
- **de la prévention des inégalités dès la petite enfance, (cf. « ateliers » de développement du langage chez les plus jeunes, de gestion des émotions ... )**
- **du développement de solutions innovantes dédiées aux familles monoparentales**

**Concernant la promotion des valeurs de la république et de la laïcité la caf maintien son soutien au profit des actions proposées, lesquelles pourront faire l'objet d'un financement renforcé.**

**Concernant la jeunesse et la parentalité, priorité sera donnée aux financements de droit commun. Une attention particulière sera portée aux dossiers déposés au titre de la politique de la ville avec possibilité de majorer la subvention accordée.**

**En complément de la mobilisation des politiques publiques dites de droit commun, l'État et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, en concertation avec les Co-financeurs, ont identifié des priorités d'action de l'appel à projets 2023 pour le quartier prioritaire Nouvel Horizon à Privas se déclinant comme suit :**

## **COHÉSION SOCIALE**

### **1. Éducation**

- Mobiliser le dispositif de la politique de la ville, en particulier le programme de réussite éducative qui permet un accompagnement renforcé des élèves les plus en difficultés et de leurs familles,
- Encourager la socialisation précoce des enfants du quartier et la mise en œuvre de classes passerelles pour les enfants de moins de 3 ans,
- Proposer de l'aide aux devoirs et aux leçons pour les collégiens et les écoliers du quartier de la politique de la ville,
- Renforcer la coopération entre les établissements scolaires et les familles par des espaces parents et des modalités d'échanges diversifiées : accueil individualisé des parents à l'entrée des établissements, valorisation et suivi des élèves, actions du type « Mallette Des Parents »,
- Soutenir l'offre de français langue étrangère et les opérations « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » sur le territoire prioritaire de la politique de la ville en complément du droit commun,

- Développer l'ouverture culturelle et sportive hors du temps scolaire des élèves en complément des actions conduites dans le cadre de l'école, dans le cadre du projet éducatif (lecture, sport, musique, pratiques culturelles diverses...),

## **2. Santé**

- Développer l'accès à la santé et aux soins à travers notamment la sensibilisation des acteurs de l'insertion à l'enjeu santé et à l'accès aux soins pour les populations,
- Promouvoir et accompagner les populations du quartier prioritaire dans le but d'orienter leurs modes de nutrition vers des pratiques plus saines,
- Renforcer la coordination, la communication et l'information autour des dispositifs existants et des actions menées,
- Favoriser l'accès à la couverture maladie universelle pour l'ensemble des personnes répondant aux critères (identification du public et accompagnement au montage des dossiers).

## **3. Jeunesse**

- Soutenir l'engagement citoyen de la jeunesse à travers le soutien à des dynamiques innovantes favorisant l'expression et le débat chez les jeunes autour des enjeux de la République,
- Promouvoir la mobilité internationale et le service civique au bénéfice des jeunes des quartiers et le développement de missions dans les quartiers au bénéfice des habitants,
- Accompagner les jeunes des quartiers prioritaires dans leurs recherches de « jobs d'été » (Prospection, mise en relation, mobilité, savoir-être...),
- Accompagner les jeunes dans l'acquisition d'une mobilité et d'une formation adaptées,

## **4. Culture et sport**

- Accéder à la culture et au sport en améliorant l'accès des jeunes, des femmes, des personnes en situation de handicap aux pratiques physiques et sportives,
- Inscire la pratique d'activités physiques et sportives dans les parcours d'insertion et d'intégration sociale,
- Développer l'accès aux lieux artistiques et culturels pour les publics dits éloignés,
- Promouvoir des projets artistiques et culturels impliquant la participation des habitants du quartier, - Favoriser la pratique sportive et culturelle dans les espaces partagés, en développant l'intégration des habitants dans les structures associatives.

## **5. Rendre effectif l'accès aux droits**

- Renforcer le lien social républicain en donnant de la visibilité aux initiatives favorisant le rapprochement des services publics et de la population,
- Favoriser l'ensemble des projets visant à permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de bénéficier du droit commun (santé, logement, emploi...),
- Aller vers les habitants personnes isolées particulièrement les personnes en situation de handicap, et les personnes âgées, pour les accompagner vers des activités adaptées à leurs besoins,
- Faire connaître les ressources numériques accessibles du territoire et promouvoir l'accompagnement de proximité des personnes éloignées des usages numériques,
- Lutter contre les discriminations, faire connaître les ressources du territoire pour le respect des droits.
- Accompagner la lutte contre la précarité énergétique dans le logement et favoriser la mixité sociale dans l'accès au logement.

## **6. Parentalité/Famille**

Prévenir et atténuer les carences éducatives et accompagner les familles en situation de conflits ou de séparation.

## **CADRE DE VIE, RENOUELEMENT URBAIN ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

- Assurer la pérennité des investissements réalisés pour la rénovation urbaine par une mobilisation des acteurs des quartiers, en confortant la dynamique de changement, en développant l'implication des habitants et l'ensemble des acteurs,
- Développer le nombre d'adultes présents sur les quartiers notamment sur des périodes aujourd'hui creuses (le soir, le week-end, au mois d'août),
- Créer des espaces de rencontre, de dialogue entre les habitants du quartier afin d'améliorer la qualité du « Vivre ensemble »,
- Promouvoir une image positive du quartier auprès des habitants et à l'extérieur.

## **EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **1. Soutenir l'accompagnement des demandeurs d'emploi**

- Mobiliser le service public de l'emploi en faveur des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Favoriser l'accès à l'emploi des personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Développer des solutions de modes de gardes d'enfants adaptés aux besoins des parents en recherche d'emplois ou de formation (horaires atypiques...),
- Renforcer l'accompagnement des situations d'apprentissage ou de prise d'emploi avec entre autres, des mesures d'accompagnement personnalisé de la mobilité,
- Agir sur les qualifications et mettre en place des sas de préparation à l'entrée en formation et développer des parcours qualifiants ou certifiants.
- Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme
- Promouvoir et développer des outils d'aide à la mobilité et notamment l'accès au permis de conduire
- Développer des actions en partenariat avec les entreprises locales Prévenir et agir contre les discriminations vers et dans l'emploi.
- Favoriser l'insertion par l'accès à l'emploi saisonnier,
- Promouvoir la coopération et la solidarité entre les habitants du quartier afin de lever les freins à l'emploi (modes de gardes des enfants, co-voiturage...).

### **2. Insertion par l'activité économique**

- Favoriser l'accès à l'insertion par l'activité économique (IAE) dans le but de fournir une réponse adaptée aux besoins des publics les plus éloignés du marché du travail, en particulier en promouvant les emplois aidés au bénéfice des habitants du quartier de la politique de la ville auprès des employeurs du secteur non-marchand.

### **3. Développement économique**

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans le quartier prioritaire en promouvant la diffusion de ces modèles de vie active dans le quartier,
- Proposer des outils spécifiques aux porteurs de projets des quartiers de la politique de la ville, en accompagnant les projets de manière adapté.

## **MODALITES DE DEPOT DES PROJETS :**

Les démarches OBLIGATOIRES à réaliser **avant le 2 décembre 2022** :

1- Saisie sur la plate-forme « Dauphin »

**Attention** Il n'est pas nécessaire de saisir votre dossier sur Dauphin dès maintenant. Vous le ferez, **après le comité de pilotage**, à réception de la notification, **seulement si** votre projet bénéficie d'un financement d'Etat.

*L'accès au portail Dauphin pour la saisie en ligne de la demande de subvention s'effectue à partir du site institutionnel du CGET : <http://www.cget.gouv.fr> Onglet : Aides et subventions / Subventions politique de la ville.*

2- Transmission par courriel à Sophie GUIGON Chef de projet politique de la ville à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche : [politiquedelaville@privas-centre-ardeche.fr](mailto:politiquedelaville@privas-centre-ardeche.fr)

Le dossier doit comprendre :

- ➔ Le CERFA (PJ) et le RIB
- ➔ Le Budget Prévisionnel (PJ)
- ➔ Fiche de présentation (PJ)
- ➔ Grille indicative de questionnement pour l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes (PJ)
- ➔ Signature de la charte de la Laïcité (PJ)
  
- ➔ Pour les projets financés en 2022 un bilan qualitatif et quantitatif (Cerfa PJ)

**Seuls les dossiers respectant les règles ci-dessus seront examinés.**

### **CALENDRIER PREVISIONNEL DE PROGRAMMATION 2022/2023**

Dates prévisionnelles	Etapas
10 octobre 2022	Présentation AAP 2023
20 octobre 2022	Ateliers thématiques de partage et travail sur les actions 2023
9 décembre 2022	Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention
Décembre	Instruction des dossiers
5 et 9 janvier 2023	Présentation individuelle des actions par porteur de projet
12 janvier 2023	Comité technique d'instruction des dossiers et Comité des financeurs
Fin février 2023	Comité de pilotage validant la programmation 2023, information aux acteurs des projets retenus ou non

**NB** : il est important de respecter le délai pour la transmission des dossiers et la fourniture de l'ensemble des pièces demandées sous peine de voir le projet refusé.

## LISTE DES CONTACTS

INSTITUTION	CONTACT	TELEPHONE
Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	Sophie GUIGON Cheffe de projet politique de la ville	04 75 64 88 31 06 13 88 80 94
Préfecture de l'Ardèche	Sihème BOUMRAH Déléguée du Préfet	04 75 66 53 63 06 33 38 86 50